



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-22

L'an deux mille vingt cinq à 10h30
Le 9 avril, à Chalons en Champagne

Date de convocation	2 avril 2025
Nombre de délégués :	
 Titulaires	53 Titulaires
 Suppléants	53 Suppléants
 Présents	28 Présents
 Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M Emmanuel BAUDART
M. Farid BESSADI
M Véronique CASTRONOVO
M. Philippe CLAUDE
M Jean Pierre CORVISIER
M Hervé CORVISIER
Mme Danièle COMBE
Mme Ines DE MONTGON
M Mickael DUFLOX
M Bernard DEKENS
Mme Dominique FLORES
Mme Pascale GAILLOT
M Kevin GENGOUX
M Eric GILLARDIN
M Jean François GOSSET

Mme Dominique HUMBERT
M Yvon HUMBLLOT
M Michel LALLEMAND
M André LIEBEAUX
M Christian MAGISSON
M Michel NORMAND
M Sébastien PAULET
M Yannick ROSSATO
M. Jean SIMONIN
M Daniel THOMAS
M Géry TRONÇON
M Claude VALDENNAIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Résultat du vote
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-22

Objet de la délibération :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

La réalisation de l'exercice 2024 constate un excédent de fonctionnement de 60 628,06€ et 1 115 166,73€ en investissement.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses à caractère général s'établissent en 2024 à 158 269,91€.

Les dépenses de personnel regroupent le traitement et les charges pour 16 agents. Ils se sont élevés en 2024 à 749 331,47€.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont été constituées en 2024 par

- les cotisations des adhérents,
- Les différentes subventions (Agence de l'Eau, Fonds Verts, Fonds Barnier, VTA)

La section d'investissement

Les dépenses et les recettes de la section d'investissement sont de deux ordres :

- Les investissements propres de l'établissement
- Les investissements réalisés en vertu des délégations Gémapi (compte de tiers)

Après avis du Bureau Syndical,

Le Comité Syndical,

- CONSTATE que le compte administratif 2024 présente les soldes suivants :

- **Un excédent de clôture de 60 628,06€ en section de fonctionnement**
- **Un excédent de clôture de 1 115 166,73€ en section d'investissement**

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'APPROUVER le compte administratif 2024.**

Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

